

-COMMUNE DE MONS-

Mons/8ème Division
Hyon
Section C

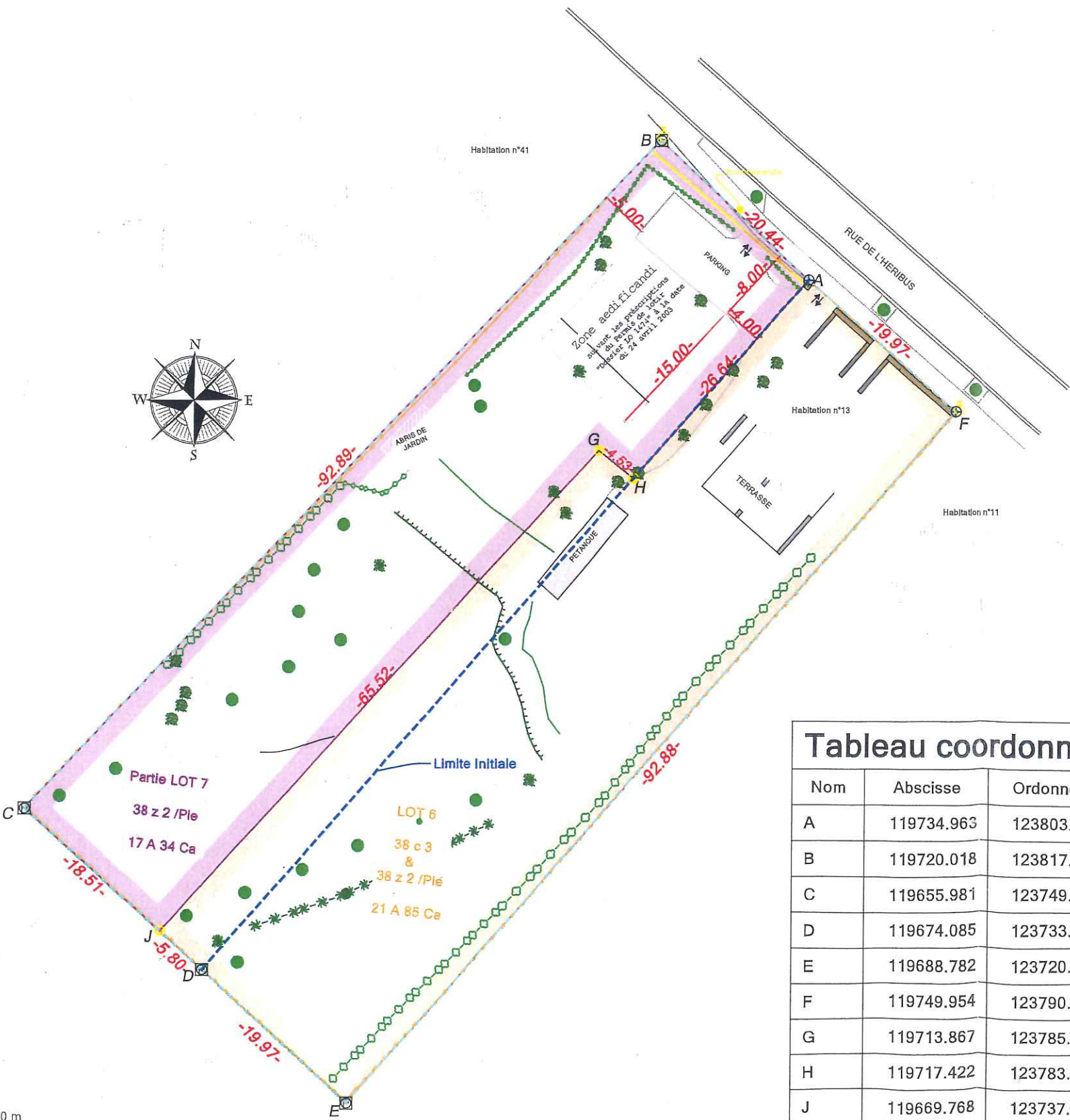
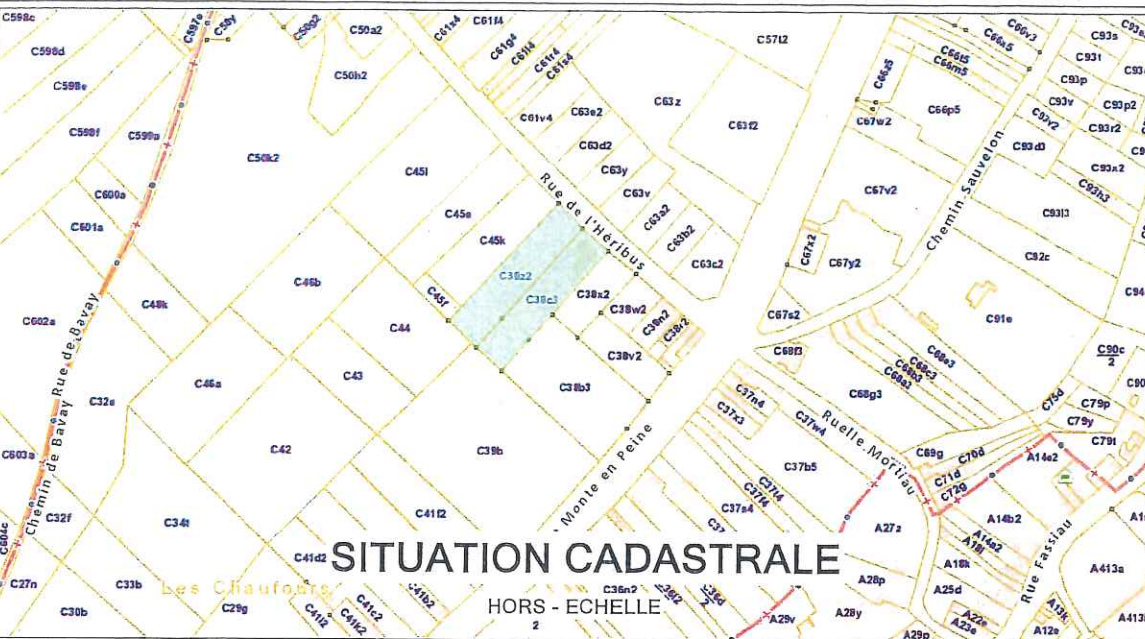


Tableau coordonnées Lambert 72

Nom	Abscisse	Ordonnée	Description 1
A	119734.963	123803.215	Point non matérialisé
B	119720.018	123817.178	Borne ancienne FENO
C	119655.981	123749.874	Borne ancienne FENO
D	119674.085	123733.650	Borne ancienne FENO
E	119688.782	123720.128	Borne ancienne FENO
F	119749.954	123790.020	Point non matérialisé
G	119713.867	123785.976	Borne nouvelle
H	119717.422	123783.171	Borne nouvelle
J	119669.768	123737.519	Borne nouvelle



PLAN DE DIVISION MODIFICATIF
DU LOT 6 ET LOT 7 LOTISSEMENT
PORTANT LA REFERENCE
« LO1474 »

L'an deux mil vingt et un, le 27 octobre,

Je soussigné Mathias GANINS, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à Mons inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres Experts sous le numéro GEO 201517 dont les bureaux sont établis rue Jacques Prévert 11, bte 1-2 sis à 7000 Mons,

Agissant à la requête de Monsieur Laurent RASIA, domicilié rue de l'Hérbus 13, 7022 Hyon :

Déclare avoir procédé ce jour et les précédents au mesurage et à la division modificative des parcelles se situant dans le périmètre d'un lotissement, sis rue Monte en Peine et de l'Hérbus dûment approuvé en date du 24 avril 2003 par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Mons / Hyon portant la référence LO 1474.

Déclare avoir modifié la limite entre le lot 6 (cadastré ou l'ayant été section C n° 38 C 3) et le lot 7 (cadastré ou l'ayant été section C n° 38 Z 2) du lotissement initial, tous deux appartenant au demandeur.

Déclare que seule la nouvelle limite matérialisée par les indices suivant A-H-G-J est garantie.

Situation initiale :	Situation projetée :
Lot 6 : En nature d'habitation et de jardin, cadastré ou l'ayant été section C n° 38 C 3 D'une contenance mesurée de 18 A 49 Ca La limite matérialisée par les indices suivant A-D-E-F	Lot 6 : En nature d'habitation et de jardin, cadastré ou l'ayant été section C n° 38 C 3 & 38 Z 2 / Pie D'une contenance mesurée de 21 A 85 Ca Repris au plan sous la teinte orange et dont la limite est matérialisée par les indices suivant A-H-G-J-D-E-F
Lot 7 : En nature d'habitation et de jardin, cadastré ou l'ayant été section C n° 38 Z 2 D'une contenance mesurée de 20 A 70 Ca La limite matérialisée par les indices suivant A-B-C-D	Lot 7 : En nature d'habitation et de jardin, cadastré ou l'ayant été section C n° 38 Z 2 / Pie D'une contenance mesurée de 17 A 34 Ca Repris au plan sous la teinte magenta et dont la limite est matérialisée par les indices suivant A-H-G-J-C-B

Remarques :

- Plan établi en référence au :
- Plan de bornage du Lot 6 de notre confrère Thierry Jonville datant du 5 février 2004 ;
- Plan de bornage du Lot 7 de notre confrère Thierry Jonville datant du 5 février 2004 ;
- Plan de division de notre confrère Guy Meunier datant du 27 juin 2013.

GEOMETRE - EXPERT
M. GANINS

Echelle : 1/500
FORMAT A3

27/10/2021